

IRSEQ[®]

FLAG FOOTBALL

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

FLAG FOOTBALL COLLÉGIAL DIVISION 3

CONFÉRENCE NORD-EST

RÈGLEMENTS DE LIGUE 2024-2025

MISE À JOUR : 2024.08.29

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
ARTICLE 1 – LES RÈGLES DE JEU	3
1.1 Le ballon	3
1.1.1 Féminin	3
1.2 Pause	3
1.3 Partie arrêtée	3
1.4 Prolongation en éliminatoires	3
1.5 Équipement	4
1.5.1 Protecteur buccal	4
1.5.2 Uniformes	4
ARTICLE 2 – EXPULSION	4
2.1 Récidive	4
ARTICLE 3 – LES OFFICIELS	4
3.1 Nombre d’officiels pour une partie	4
ARTICLE 4 – LE PERSONNEL D’ÉQUIPE	5
4.1 Système de communication	5
ARTICLE 5 – DEVOIRS DE L’ÉQUIPE HÔTE	5
5.1 Tableau indicateur (2023)	6
ARTICLE 6 – DEVOIR DE L’ÉQUIPE VISITEUSE	6
ARTICLE 7 – FORMULES DE COMPÉTITION	6
7.1 Ligue féminine	6
7.1.1 Équipes inscrites	6
7.1.2 Saison régulière	6
ARTICLE 8 – CLASSEMENT DES ÉQUIPES	7
ARTICLE 9 – RÉCOMPENSES	7
9.1 Ligue féminine	7
ARTICLE 10 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS	7
ARTICLE 11 – ÉQUIPES D’ÉTOILES	7
ARTICLE 13 – VÉRIFICATION DES ALIGNEMENTS	8
ARTICLE 14 – ADMISSIBILITÉ	8
ARTICLE 15 – CRÉDIT D’ORGANISATION	8

ARTICLE 1 – LES RÈGLES DE JEU

Les règles de jeu en vigueur seront celles de la commission de flag-football du Québec, édition la plus récente, sauf pour les articles suivants :

1.1 Le ballon

1.1.1 Féminin

Il est fortement recommandé d'utiliser le ballon officiel du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) : Fille Baden (SE-FX 500Y ou SE-FX 500 JR). Sinon, un ballon de grosseur : Fille 07 (Y) ou 06 (JR).

1.2 Pause

Une équipe qui dispute une seconde partie consécutive bénéficiera d'une pause de quinze (15) minutes entre celles-ci.

1.3 Partie arrêtée

En cas de partie arrêtée avant la fin du temps réglementaire, pour cause de force majeure, la procédure suivante sera appliquée :

- Si la partie est arrêtée avant la fin du 2^e quart, alors la partie devra être rejouée au complet;
- Si la partie est arrêtée entre la mi-temps et la fin du 3^e quart, alors la 2^e demie devra être rejouée en conservant les points cumulés lors de la première demie;
- Si la partie est arrêtée après la fin du 3^e quart, alors le pointage au moment de l'interruption de la partie sera considéré comme le résultat officiel de la partie.

1.4 Prolongation en éliminatoires

Voici le processus en ce qui concerne la prolongation en séries éliminatoires :

1. Une période de repos de cinq (5) minutes sera accordée à la fin du quatrième quart;
2. Après le tirage au sort, chaque équipe aura droit en alternance à trois (3) tentatives de converti d'un (1) ou deux (2) points;
3. Si la marque reste à égalité à la fin des trois (3) tentatives de converti, il y aura une période de repos de deux (2) minutes;
4. Après tirage au sort, chaque équipe aura droit à une (1) tentative de converti d'un (1) ou deux (2) points;
5. Si la marque reste à égalité, on répète le point numéro 4 jusqu'à ce que l'égalité soit brisée et qu'une équipe soit déclarée gagnante.

1.5 Équipement

1.5.1 Protecteur buccal

Les étudiants·es-athlètes doivent obligatoirement porter un protecteur buccal.

1.5.2 Uniformes

L'équipe à domicile portera l'uniforme foncé alors que l'équipe visiteuse portera l'uniforme pâle.

Si les deux (2) équipes ont des uniformes foncés et que les couleurs ne portent pas à confusion, les équipes pourront garder ces uniformes. Si une (1) équipe n'a pas la bonne couleur de chandail (foncé-domicile/pâle-visiteur), cette équipe devra porter un dossard. De plus, elle devra elle-même fournir les dossards.

1.5.3 Les flags (ajout juin 2024)

À partir de la saison d'automne 2025, les équipes devront utiliser des flags à suction.

ARTICLE 2 – EXPULSION

Tout·e étudiant·e-athlète expulsé lors d'une partie sera automatiquement suspendu pour la partie suivante.

2.1 Récidive

Tout·e étudiant·e-athlète qui se voit octroyer deux (2) expulsions au cours de la saison, incluant les éliminatoires, sera sujet à la sanction suivante : Suspension allant jusqu'à l'expulsion de la ligue pour le reste de la saison.

Tout cas de ce genre devra être porté à l'attention du commissaire le lendemain de la partie pour que ce dernier puisse prendre les mesures nécessaires.

ARTICLE 3 – LES OFFICIELS

Les officiels·les seront présents sur le terrain trente (30) minutes avant le début de chaque partie comme indiqué au calendrier officiel. C'est à ce moment que les capitaines et l'entraîneuse-chef ou l'entraîneur-chef des deux (2) équipes rencontrent l'officiel·le en chef afin de réviser les règlements particuliers du terrain, choisir les ballons, faire le choix des zones et de l'équipe qui fera le botté d'ouverture.

3.1 Nombre d'officiels pour une partie

Lors des parties de la saison régulière, deux (2) officiels·les seront en fonction. Avec un minimum d'un·e (1) officiel·le présent·e, toute partie devra se jouer.

Lors des parties éliminatoires, trois (3) officiels·les seront en fonction. Avec un minimum d'un·e (1) officiel·le présent·e, toute partie devra se jouer.

ARTICLE 4 – LE PERSONNEL D'ÉQUIPE

Les membres d'une d'équipe qui accompagnent une équipe au banc seront composés d'un maximum de cinq (5) personnes.

Les membres d'une équipe (entraîneuses, entraîneurs, étudiants·es-athlètes, etc.) devront demeurer dans la zone réservée de la ligne de 50 verges à celle de 25 verges.

4.1 Système de communication

Aucun système de communication n'est permis. Par exemple, les dispositifs suivants sont considérés comme un système de communication : oreillette, cellulaire, « *Wrist band* » électronique. Tout système vidéo doit être exclusivement utilisé avant ou après la partie.

ARTICLE 5 – DEVOIRS DE L'ÉQUIPE HÔTE

Voici les devoirs de l'équipe hôte :

- Elle devra allouer trente (30) minutes d'échauffement avant les parties.
- Elle devra s'assurer que le terrain respecte les normes du règlement de sécurité de la fédération en ce qui concerne les dimensions du terrain, soit :
 1. Largeur du terrain : minimum 50 verges (idéalement 65 verges);
 2. Longueur de la surface de jeu (excluant les zones de buts) : minimum 90 verges (idéalement 110 verges);
 3. Longueur des zones de buts : minimum 10 verges (idéalement 20 verges).
- Elle devra voir à ce que le terrain soit sécuritaire en tout point et s'assurer d'avoir une distance de 5 verges entre les lignes de côté et tout obstacle autour du terrain. Elle devra également s'assurer que les poteaux des buts (soccer ou football) soient convenablement rembourrés avec une protection matelassée pour poteau (épaisseur de la mousse : 4 pouces minimum ou protection matelassée spécifique pour poteaux de football).
- Elle verra à ce que le terrain soit clairement identifié (idéalement ligné à la peinture ou à la poussière de marbre) toutes les 10 verges, sinon avec des points de repère visibles aux 5 - 10 - centre - 35 - 45 et 50 verges.
- Elle devra fournir l'équipement nécessaire à la bonne conduite du jeu, soit : bancs des joueurs·es (pour vingt (20) étudiants·es-athlètes), tables et chaises pour officiels mineurs et appui ballon pour le botté d'envoi.
- Elle doit fournir un marqueur ou une marqueuse (le marqueur ou la marqueuse devrait être situé entre les bancs des équipes).
- Elle doit remettre à la marqueuse ou au marqueur, avant le début de la partie, l'alignement complet de ses étudiants·es-athlètes.

5.1 Tableau indicateur (2023)

Si un tableau indicateur est disponible et fonctionnel sur le terrain, il est fortement recommandé de l'utiliser.

Pour le championnat régional, il est obligatoire de fournir un tableau indicateur avec un chronomètre visible aux équipes.

ARTICLE 6 – DEVOIR DE L'ÉQUIPE VISITEUSE

Elle doit remettre à la marqueuse ou au marqueur, avant le début de la partie, l'alignement complet de ses étudiants·es-athlètes.

ARTICLE 7 – FORMULES DE COMPÉTITION

7.1 Ligue féminine

7.1.1 Équipes inscrites

<u>SECTION NORD-EST</u>
Saint-Hyacinthe
Trois-Rivières
Shawinigan
Laflèche
Drummondville
Granby
Victoriaville
Méridc
Champlain-Lennoxville

7.1.2 Saison régulière

Rotation complète + 2 hasards.

7.1.5 Séries éliminatoires – Section Nord-Est

Championnat régional 2024					
No.	Date	Heure	Visiteur	Receveur	Endroit
Quart de final	27 oct 2024	À déterminer	6 ^e position	3 ^e position	Victoriaville
Quart de final	27 oct 2024	À déterminer	5 ^e position	4 ^e position	Victoriaville
Demi-finale	3 nov 2024	À déterminer	Gagnant QF reclassé	1 ^{re} position	Trois-Rivières
Demi-finale	3 nov 2024	À déterminer	Gagnant QF reclassé	2 ^e position	Trois-Rivières
Finale (bronze)	3 nov 2024	À déterminer	Perdant demi-finale reclassé	Perdant demi-finale reclassé	Trois-Rivières
Finale (or)	3 nov 2024	À déterminer	Gagnant demi-finale reclassé	Gagnant demi-finale reclassé	Trois-Rivières

ARTICLE 8 – CLASSEMENT DES ÉQUIPES

Les points suivants seront inscrits au classement de la saison régulière :

- Victoire : Deux (2) points;
- Nulle : Un (1) point;
- Défaite : Zéro (0) point.

ARTICLE 9 – RÉCOMPENSES

9.1 Ligue féminine

L'équipe championne des éliminatoires recevra une (1) bannière de championnes régionales.

ARTICLE 10 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS

À chaque partie, il doit y avoir un·e thérapeute sportif (ou stagiaire) présent·e et prêt·e à intervenir trente (30) minutes avant le début de la partie.

Si un collègue est dans l'impossibilité d'offrir ce minimum, il devra en aviser les autres collègues, et ce, avant le début de la saison.

ARTICLE 11 – ÉQUIPES D'ÉTOILES

Les équipes soumettront les étudiants·es-athlètes faisant partie de l'équipe d'étoiles de leur ligue. Les modalités de sélection se retrouvent dans le document « PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉTOILES » qui est disponible sur la page web de chacune des ligues. (à venir)

ARTICLE 13 – VÉRIFICATION DES ALIGNEMENTS

Avant le début de la partie, les deux (2) entraîneurs·ses devront signer la feuille de pointage. À ce moment, iels devront aussi vérifier l'alignement de l'équipe adverse et valider si le nombre étudiants·es-athlètes inscrits·es sur la feuille de pointage correspond au nombre étudiants·es-athlètes présents·es sur le terrain.

Seuls les étudiants·es-athlètes présents·es devront être inscrits sur la feuille de pointage. Un·e étudiant·e-athlète qui arrive en retard devra être inscrit sur la feuille de pointage uniquement à son arrivée.

ARTICLE 14 – ADMISSIBILITÉ

Il n'y a aucune limite d'âge dans la ligue.

ARTICLE 15 – CRÉDIT D'ORGANISATION

Un crédit d'organisation sera octroyé aux collèges organisateurs de tournois de saison régulière (trois (3) parties ou plus) : 50 \$ par partie.

Un crédit d'organisation sera octroyé aux collèges organisateurs de parties du championnat régional : 90 \$ par partie.

Modification des règlements

Afin d'éviter de remettre en question des règlements chaque année, tout nouveau règlement est valide pour deux (2) ans sauf si plus de 2/3 des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion de la commission de secteur collégial de février, juin ou du comité de ligue.

Modification des règlements en cours de saison

Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison.